

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 247 rapportant les dispositions de Arrêté n° 91 du 23 janvier 1950, en ce qui concerne le nommé Saïd Housseïn Abdallah.

n° 247

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers et des Français à la Côte française des Somalis, promulgué à la colonie par arrêté du 9 avril 1935 : Vu l'arrêté n° 91 en date du 23 janvier 1950

Vu le rapport du chef du service de la sûreté générale en Côte française des Somalis, en date du 10 février 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'arrêté n° 91 en date du 23 janvier 1950 en ce qui concerne le sieur Saïd Houssen Abdallah, né au Yémen vers 1925, de Abdallah Abdi et de Fatina Binta Saïd Arabe azazi. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Simiix.